

L'eau

Ouverture et fermeture du service des eaux

Pour recevoir l'eau courante ou l'arrêter, contactez le centre du service des eaux par téléphone. Si vous avez quelque problème que ce soit en rapport avec l'eau (si subitement l'eau vous a été coupée, ou bien si vous trouvez quelque fuite d'eau que ce soit) contactez le centre du service des eaux par téléphone.

Centre d'appel

Ouverture du service, fermeture du service, fuite ou panne d'eau:

Tél 0798-32-2201

Tél 0797-61-1703

Tél 078-904-2481

Comment régler une facture d' eau

Le montant indiqué sur la facture d'eau doit être réglé auprès d'une banque, d'un bureau de poste, d'un *combini* (épicerie de quartier) ou par paiement mobile avant la date limite indiquée sur la facture.

Le montant de votre facture peut être débité de manière automatique à partir de votre compte bancaire ou postal, si vous en avez un. / Nous vous recommandons ce dernier mode de paiement.

Remarque:

** Pour plus de détails, demandez à une personne comprenant le japonais de vous assister auprès de l'établissement concerné.